

**Extrait du procès-verbal du COSP siégeant en formation élargie
aux membres du COPIL
du 14/10/2024 (salle du Conseil)**

Sous la présidence du Directeur de l'EUR Xavier LATOUR

Au titre du COSP :

Étaient présents : M. le Doyen LATOUR, M. LATINA, E. MOUIAL, C. PINA, P. TÜRK, M. ORTOLANI, G-C. GIORGINI, M. MEZAGUER, B. THERACHE, A. PERETTI, T. MARTEU, L. ANTONINI-COCHIN, F. CROUZATIER-DURAND, Y. MSAOUAR,

Avaient donné procuration : Y. STRICKLER, M.-O. DIEMER, F. GHELFI, M. OUAKNINE, A. TRESCASES, P. LUPPI,

Étaient absents non représentés : J-C MARTIN, A. MILLET-DEVALLE, M. TELLER, K. DEHARBE, M. BASSI, J. TRIBOLO-FERRAND, R. CHABBERT, M. GUERRINI, C. VALLAR, L. PINEAU, E. DANIEL, T. LEVY. VALENSI, E. GLATH, A. ORABONA, L. AVIS, L. TUDOR, O. CONCAS, H. ROUSSIN, G. MERIAN, R. DEMARCHI,

Au titre du COPIL :

Étaient présents : M. le Doyen LATOUR, E. MOUIAL, M. LATINA,

Avaient donné procuration : G. LERAY, F. BELLONE, J. LEPOUTRE

Étaient absents non représentés : T. MARTEU, U. MAYRHOFFER, Y. RUMPALA, G. CERQUEIRA, P. TÜRK, D. BOUSTANI, E. WALLISER, R. BOURGET

Étaient présents en qualité d'invités : H. GOUDINEAU, directeur administratif, E. DUCHEZ, chargée de communication, M. ALVAREZ, responsable bureau des relations internationales, E. COUET, responsable du service financier, N. BARTOLO, assistante du Doyen, S. MACCAGNAN, Directrice des études, S. SAADI, responsable du service du personnel, C. BRULEY, Responsable du regroupement des bibliothèques LASHS et de la BU Droit.

4) Bourses d'excellence Masters SFRI

Hubert GOUDINEAU, directeur administratif, indique les trois modifications apportées à la procédure d'attribution des bourses d'excellence SFRI et proposées au vote :

- Composition de la commission ;
- Règle de calcul de la moyenne : obtention d'une moyenne générale de 15/20 sur l'ensemble de la licence et, **le cas échéant et distinctement**, sur l'année de Master 1 ;
- Non attribution de la bourse au même étudiant deux fois

Voir le document joint.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à l'unanimité la procédure modifiée d'attribution de bourses d'excellence « SFRI » au bénéfice d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans les Masters 1 et 2 relevant de l'École Universitaire de Recherche LexSociété .

Xavier LATOUR, Le Doyen,

Directeur de l'EUR, président de séance

Xavier LATOUR

